

DCS :2023-04-03

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 083-258300540-20230405-20230403-DE

DÉPARTEMENT DU VAR

Loi du 5 avril 1884 – Article 56

**ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN**

**EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et
l'Exploitation du Centre de Vol à Voile du Pays de
Fayence**

**Objet :
Demande de subvention au
Conseil départemental travaux de
Grosses réparations toiture
Relais Solidarité**

SÉANCE DU 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 5 avril à 17H00,
Le Comité Syndical, réuni au nombre prescrit par le
Règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Camille BOUGE.

Étaient présents : Messieurs BOUGE Camille,
BOURDEREAU Alain, HENRY Bernard, HUET Jean-Yves
MARTEL Nicolas, RAYNAUD Michel , UGO René.

Absent : DECARD Guillaume

Monsieur le Président rappelle que lors du précédent conseil syndical, il a été validé le principe de prévoir des travaux de grosses réparations sur les bâtiments et notamment la remise en état des toitures. Deux toitures sont incontournables, celles des bâtiments qui accueillent l'association Relais Solidarité. Pour rappel ces bâtiments sont mis gratuitement à la disposition de l'association par le syndicat mixte.

C'est pourquoi le Président propose au Comité Syndical de demander au Conseil Départemental du Var une aide financière pour les travaux liés à la remise en état des toitures. Il soumet ainsi au vote de l'Assemblée la demande d'aide financière, pour l'année 2023, qui concerne le projet suivant :

Travaux de réhabilitation toiture bâtiment relais solidarité

- Plan de financement :
 - Montant total HT prévisionnel des travaux : 100 000,00€
 - o Travaux toiture 1 (51 000€ HT)
 - o Travaux toiture 2(49 000€ HT)
 - Montant de la subvention sollicitée au Conseil Départemental (30%) : 30 000,00€
 - Montant de la subvention sollicitée à la CCPF (20%) : 20 000,00€
 - Autofinancement (50%) : 50 000,00€
- Échéancier :
 - Date de réalisation des travaux :
 - o 1^{ère} toiture : 2 mois
 - o 2^{ème} toiture : 2 mois
 - Date de demande de versement de la subvention souhaitée :
 - o 1^{er} juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 25/04/2023

Bonne
Levrault

ID : 083-258300540-20230405-20230403-DE


Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la demande globale d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Var pour 2023,
- APPROUVE le plan de financement ainsi que l'échéancier de l'opération ci-dessus,
- SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 30 000,00 euros.
- DONNE tout pouvoir au Président, pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Président,

Camille BOUGE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CB'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'PROVENCE' on the left, and 'TOURRETTES' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or logo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.